

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Présents : Claire BELLY, Martine BUENSOZ, Gaston CARRAZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Jacques DUCHEMIN, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Evelyne GRANGEAT, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Nathalie MOLLARD, Adeline VINCENT.

Excusés :

Absents : Sandra DOS SANTOS

Procurations :

Invités : Lionel FIGINI

14 présents et 14 votants, le quorum est atteint.



➤ Ouverture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h03.

➤ Election du secrétaire de séance :

Adeline VINCENT est retenue.

➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2019

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations :

1.1. Administration générale : décisions du Maire

1.1.1. Divers travaux de voirie : demande de subvention au Conseil départemental au titre du FDEC

Un montant de 20 000 euros a été demandé.

1.2. Administration générale : autres

1.2.1. Bibliothèque municipale : convention d'utilisation par le groupe scolaire

Le Conseil Municipal vote le renouvellement de la convention entre la bibliothèque municipale et les écoles du groupe scolaire Paul BARRUEL, et autorise M. le Maire à signer la convention, qui précise notamment le planning et les horaires de l'accueil ainsi que le prêt d'ouvrages à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.2. Association lire et faire lire : convention

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'accueil du dispositif « Lire et Faire Lire » au sein des services périscolaires municipaux, avec notamment de nouveaux horaires et une inscription préalable sur le portail famille.

Nicolas Favre ne participe pas au vote.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.3. Grand Chambéry : rapport de la CLECT du 25 juin 2019

Le Conseil municipal vote le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) en date du 25 juin 2019 portant sur l'évaluation des charges transférées ou restituées au titre de :

- La restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie,
- La restitution de compétences aux communes des Bauges,
- Le transfert de la station des Aillons-Margéraz,

- La substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges
Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.4. Grand Chambéry : révision de l'attribution de compensation 2019

Le Conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation 2019 révisée de la commune de Saint Jean d'Arvey soit un montant négatif de 407 €.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.5. Matériel communal : convention de prêt

Le Conseil municipal vote l'instauration d'une convention de prêt de matériel communal à destination des associations, convention qui décrit notamment le matériel mis à disposition, la durée du prêt, les garanties, les engagements...

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.6. Bibliothèque : désherbage 2019

Le Conseil municipal vote les critères et modalités d'élimination des collections proposées, et mandate la personne en charge de la bibliothèque municipale de mettre en œuvre la politique de régulation des collections. Cet été, le rayon jeunesse a été désherbé.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.7. ONF : programme d'actions 2020

Le Conseil Municipal vote les coupes de bois de l'année 2020 et précise pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation (parcelles L, I, K en bloc et sur pied) et suppression de la parcelle T par manque de desserte.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.8. ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public pour chantiers provisoires

Le Conseil municipal décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, et fixe le mode de calcul, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.9. EPFL de la Savoie : avenant à la convention de portage projet Penhelios

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant financier à la convention de portage. Les crédits seront inscrits au budget général de la commune.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3. Foncier

1.3.1. Cession foncière projet Penhelios

1.3.1.1. EPFL/commune /savoisienne

Le Conseil municipal autorise l'EPFL de la Savoie à vendre à la Savoisienne Habitat des parcelles pour un montant de 623.500 € H.T, et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3.1.2. Commune/Savoisienne

Le Conseil municipal accepte la vente à la société Savoisienne Habitat de la parcelle cadastrée section E n° 365 au prix de 50 € du m², soit un montant total de 22.850,00 € hors frais de notaire, lesquels seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3.2. Cession foncière lieu-dit Chaffardon

Suite à une évaluation par les domaines et plusieurs propositions d'achat, le Conseil municipal propose la vente de la parcelle cadastrée section E n°1254 d'une surface de 4130m² au prix le plus élevé soit 500 000 € hors frais de notaire, lesquels seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'acquéreur (La Savoisième Habitat) prévoit de découper la parcelle en 6 lots en vue de la construction de maisons individuelles. La recette sera réservée pour la rénovation de l'école.

Votes pour à 11 voix, contre à 2 voix et abstention à 1 voix

1.4. Finances

1.4.1. Budget général : décision modificative n°2/2019

Le conseil vote la décision modificative afin de prendre en compte :

- les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à appel d'offres
- le remboursement d'une taxe d'aménagement perçue à tort
- l'augmentation des crédits ouverts pour le portage financier par l'EPFL du projet Penhelios
- la cession par la commune de 2 parcelles de terrain
- l'augmentation des crédits ouverts dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire
- l'ouverture de crédits dans le cadre de l'aménagement de la route de Maché

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

2. Informations diverses :

- Conseils consultatifs de hameaux

Comme chaque année, les conseils de hameaux vont être programmés courant novembre, décembre.

- Chemin du Puisat : défense des intérêts de la commune

Un bornage du chemin a été réalisé à la demande de la commune. Un riverain conteste celui-ci et l'arrêté d'alignement; il réclame la propriété de ce chemin et attaque la commune au tribunal administratif. Des usagers peuvent remplir une attestation prouvant qu'ils utilisent ce chemin, et la déposer en mairie afin de défendre l'intérêt de la commune. Le maire remercie toutes les personnes qui ont déjà rempli ces attestations.

- Fusion des écoles

Avec la diminution des effectifs scolaires, la fusion des 2 écoles a été demandée et a permis de garantir la non fermeture de classe (à la rentrée 2019, 6 classes avec 133 élèves).

La nouvelle directrice est Nadège Tonin, ancienne directrice de l'école maternelle.

- Personnel communal : départ en retraite d'un agent

Marie Christine Carron termine sa carrière en tant qu'ATSEM à l'école le 30 septembre.

- Alpage du Nivolet

Cet été, le GAEC du caban a installé des génisses sur l'alpage mais n'est pas monté avec les chèvres et brebis. Le bail se termine en mai 2020 mais leur contrat sur les pelouses sèches se termine en mai 2021. Les propriétaires souhaitent reprendre leurs terrains dès l'été prochain.

- Peintures rupestres

Des travaux et études ont été menés depuis une année par des scientifiques. Ils viendront présenter les résultats de leurs travaux lors de la conférence du vendredi 4 octobre et la visite sur le terrain samedi, sur inscription auprès du parc naturel régional du massif des bauges info@parcdesbauges.com ou au 04.79.54.86.40.

- Maison de l'artisanat

Les artisanes de la maison ouvrent leurs portes les premiers samedis du mois de 10h à 19h, avec service couture de 10h à 12h et tous les 3eme week end du mois de 14h à 19h, exceptionnellement pour les journées du patrimoine de 10h à 19h. Elles ont fait la demande de publicité pour informer sur leur présence et ouverture.

- Dates à retenir :

- 21 et 22 septembre journées du patrimoine à la maison de l'artisanat 10h à 19h
- 21 et 22 septembre Tournoi de fléchettes à la salle des fêtes
- 26 septembre vente de pizza par l'APE
- 1^{er} octobre théâtre à 20h « la véritable histoire du cheval de Troie » en salle du conseil
- 4 octobre 20h conférence en salle du conseil sur les peintures rupestres
- 5 octobre 9h parking de Chaffardon RV pour le départ de la visite des peintures
- 11 octobre 20h conférence par l'association des monts d'arvey sur la permaculture
- 18 octobre 20h salle du bibliothèque. Réception de Clarence Boulay pour son premier roman « Tristan » dans le cadre du prix Rosine Perrier d'Hermillon
- 21 octobre conseil municipal

- 25 octobre soirée premières pages livre offert pour les enfants nés en 2018 de 17h30 à 19h30

➤ Clôture de séance :



Par Monsieur le Maire à 21h32.

Pour le conseil municipal,
La secrétaire de séance
Adeline Vincent

